

## News du jeudi - Démographie des ostéopathes - 9 avril 2015

Voici la nouvelle étude démographique du Registre des Ostéopathes de France. Son objectif est de dresser une image temporelle et dynamique des différentes thématiques de la population ostéopathique française.

Nous allons aborder la répartition numérique et géographique du titre partagé, son évolution, ainsi que l'impact de ses facteurs sur la situation économique des professionnels. Ce recueil d'indicateurs, ne prétend pas à l'exhaustivité, il esquisse un simple portrait de la situation de l'ostéopathie en France à l'aube de la nouvelle rentrée 2015.

### A- Les acteurs de l'ostéopathie en France aujourd'hui

#### ➤ Etude numérique

L'ostéopathie est un titre partagé par différents professionnels titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique (cf. l'article 4 du chapitre 2 du Décret n°2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie).

**Début janvier 2015, on dénombrait 22 318 praticiens autorisés à user du titre (source DREES) alors qu'en 2010, le nombre de professionnels autorisés à user du titre d'ostéopathe était de 11 608. La population ostéopathique a donc doublé en 5 ans.**

#### ➤ Leur répartition en fonction des différentes catégories professionnelles

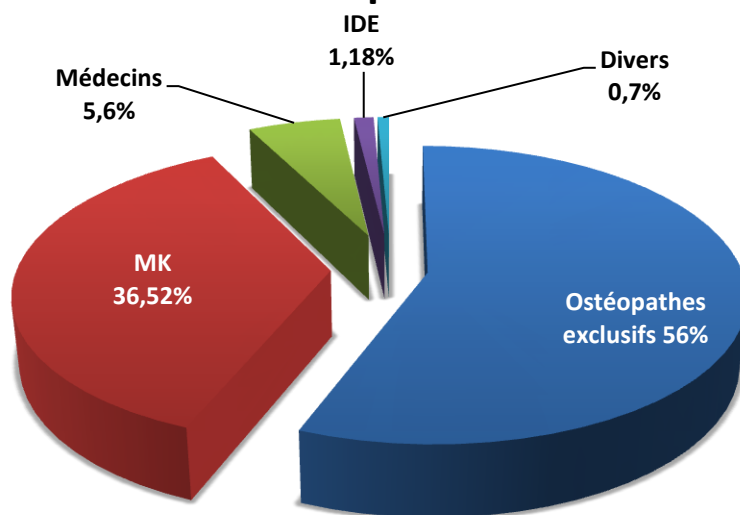
Avec l'instauration du fichier RPPS, il devient présomptueux de prétendre détenir les vrais chiffres de la démographie, tant l'on sait que comparaison n'est pas raison. Après un travail minutieux de recoupement des différents fichiers, nous pensons être en mesure de vous présenter des chiffres se rapprochant au plus près de la réalité.

Ostéopathes exclusifs	MK exerçant l'ostéopathie	Médecins exerçant l'ostéopathie	Infirmiers exerçant l'ostéopathie	Divers	Total
12 497	8151	1249	265	156	22 318
Soit 56 %	Soit 36,52 %	Soit 5,6 %	Soit 1,18 %	Soit 0,7 %	100 %

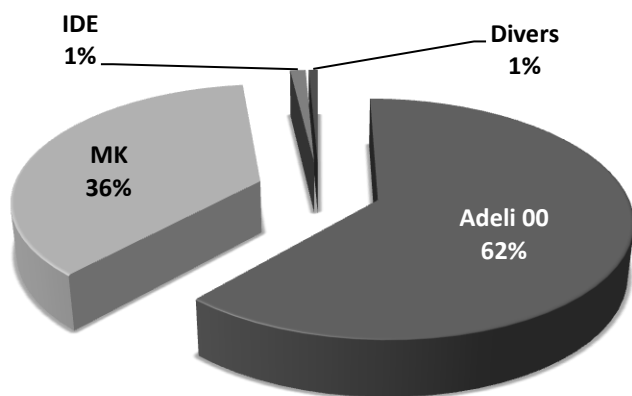
Source DREES et RPPS au 1<sup>er</sup> janvier 2015

*NB : il conviendrait de revoir ces chiffres à la hausse, en effet le Conseil national de l'Ordre des Médecins, que nous avons interrogé début 2015, recense 2172 médecins ostéopathes dont 1917 actifs réguliers, de plus peu de sages femmes semblent répertoriées dans le fichier DREES.*

## Répartition des ostéopathes selon leur statut professionnel



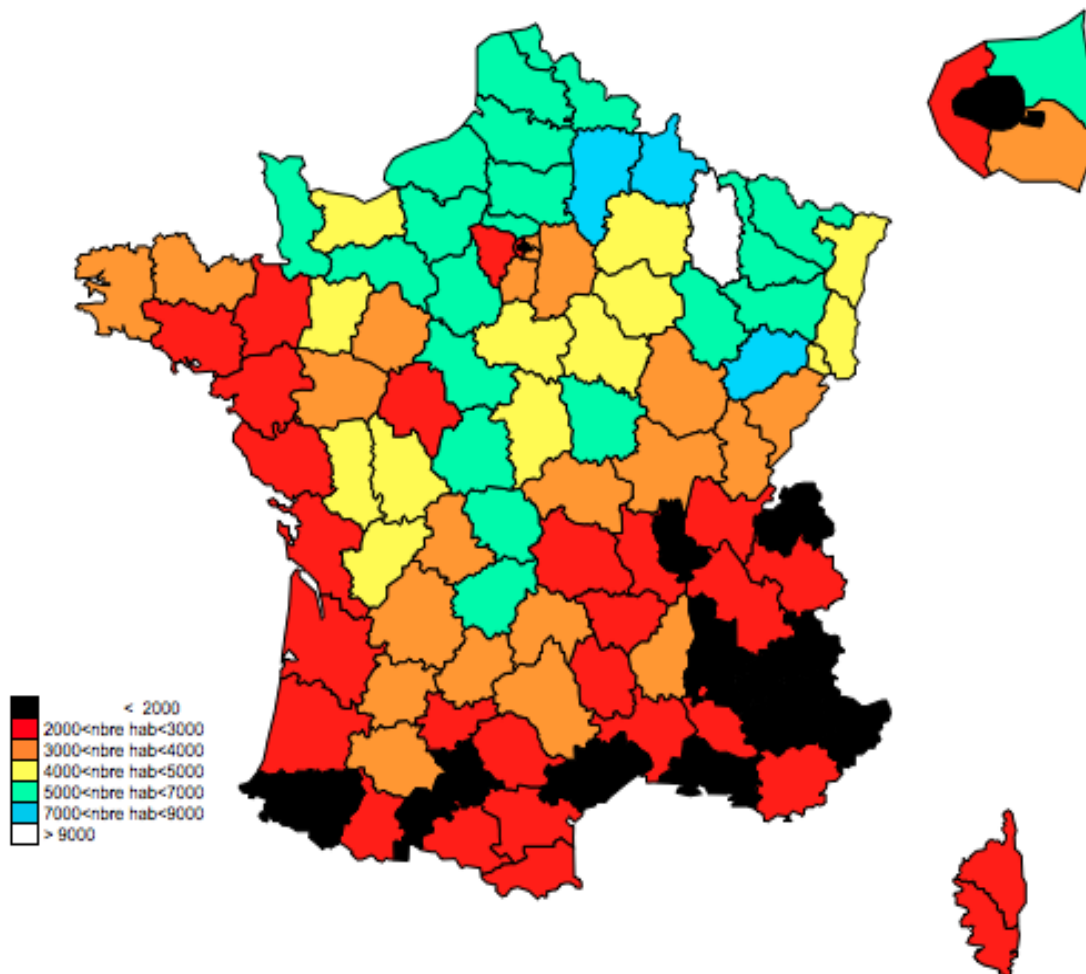
## Répartition des ostéopathes selon leur statut professionnel version 2



Les graphiques parlent d'eux-mêmes. On constate que plus d'un ostéopathe sur deux est un professionnel qui exerce à titre exclusif.

### ➤ Leur répartition géographique

Découvrons maintenant la répartition de ces 22 318 professionnels sur l'ensemble du territoire...



Carte représentant la répartition du nombre d'habitants par ostéopathe selon les départements  
(Source DREES et INSEE)

### B. L'évolution des revenus des ostéopathes

A ce jour, deux organismes nous fournissent des informations précieuses :

- ✓ La Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV)
- ✓ L'Union Nationale des Associations Agréées (UNASA) qui regroupe les données des praticiens ayant souscrit auprès d'une AGA.

L'une comme l'autre, dressent cependant un tableau incomplet et restreint de la situation des professionnels :



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

**La CIPAV**, dont les éléments fournis, prennent en considération de façon aléatoire les auto-entrepreneurs, et l'on sait que c'est ce statut que choisissent préférentiellement les nouveaux diplômés ...

**L'UNASA**, qui n'intègre que les revenus des ostéopathes ayant, par définition, choisi d'adhérer à une association de gestion agréée (à ce jour environ un cinquième de la population ostéopathique), en conséquence elle délivre une estimation haute des revenus de ces derniers, et pour cause, l'adhésion à une AGA n'a d'intérêt que si les revenus sont bénéficiaires, ce qui hélas n'est pas forcément le cas des jeunes professionnels...

### Comparatif évolution du revenu moyen CIPAV/ UNASA

	2010	2011	2012	2013
<b>Bénéfice/ CIPAV</b>	24 631 €/an soit 2052,58 €/mois	26 805 €/an soit 2233,75 €/mois	26 762 €/an soit 2230,17 €/mois	25 824 €/an soit 2152,00 €/mois
<b>Evolution/an</b>		<b>+ 8,82 %</b>	<b>- 0,16 %</b>	<b>- 3,50 %</b>
<b>Effectif</b>	6027	6398	6986	7503
<b>Bénéfice/ UNASA</b>	27 041 €/an Soit 2253,42 €/mois	28 179 €/an soit 2348,25€/mois	27 632 € soit 2302,67€/mois	26 685 € soit 2223,75/mois
<b>Evolution/an</b>		<b>+ 4,21 %</b>	<b>-1,94 %</b>	<b>- 3,43 %</b>
<b>Effectif</b>	<b>1678</b>	<b>1594</b>	<b>1913</b>	<b>2198</b>

Source Pierre GIRARD pour la CIPAV / UNASA

### ➤ Evolution des revenus depuis 2002

Ce sont les données de l'UNASA, accessibles à tous, qui nous permettent un suivi de l'évolution du revenu annuel moyen d'un professionnel ostéopathe et ce de 2002 à 2013.

	Bénéfice annuel	Bénéfice mensuel	Evolution/an
<b>2002</b>	26 208,00 €	2184,00 €	
<b>2003</b>	25 121,00 €	2093,42 €	<b>- 4,17%</b>
<b>2004</b>	24 696,00 €	2058,00 €	<b>- 1,67%</b>
<b>2005</b>	25 005,00 €	2083,75 €	<b>+ 1,21%</b>
<b>2006</b>	23 657,00 €	1971,42 €	<b>- 5,38%</b>



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

	Bénéfice annuel	Bénéfice mensuel	Evolution/an
<b>2007</b>	25 326,00 €	2110,50 €	<b>+ 7,05%</b>
<b>2008</b>	31 072,00 €	2589,33 €	<b>+ 22,7%</b>
<b>2009</b>	27 332,00 €	2277,67 €	<b>- 12,05%</b>
<b>2010</b>	27 041,00 €	2253,42 €	<b>- 1,05%</b>
<b>2011</b>	28 179,00 €	2348,25 €	<b>+ 4,21%</b>
<b>2012</b>	27 632,00 €	2302,67 €	<b>- 1,94%</b>
<b>2013</b>	26 685,00 €	2223,75 €	<b>- 3,43%</b>

*Evolution des revenus de 2002 à 2013. Références UNASA*

**2006**, avec un revenu moyen annuel de 23 657,00 €, est la seule année où le revenu mensuel moyen est passé sous la barre des 2000,00 €/mois avec 1971,42 € mensuel (pour information, en 2014, le Smic mensuel brut atteint 1 445,38 euros).

**2007** apparaît comme l'année où la tendance du revenu moyen annuel est revenue positive par rapport à 2006 ; l'exonération de la TVA en 2007 est un facteur dynamisant positif qui a relancé les bénéfices des professionnels.

**2008** l'arrivée des décrets en 2007 a permis aux mutuelles de proposer à leurs sociétaires un accès plus facile aux soins ostéopathiques. Cet élément couplé à l'exonération de TVA a littéralement boosté les bénéfices des professionnels.

**2008-2013** correspond à l'arrivée sur le marché du travail des jeunes issus des écoles depuis la légalisation de l'ostéopathie en 2002.

**2009**, la cotisation obligatoire à la CIPAV peut apporter une explication à l'impact défavorable sur les revenus.

En **2013**, le bénéfice net des ostéopathes (membres d'une AGA) est en baisse (- 3,43 %) et ceci pour la deuxième année consécutive.

#### ➤ Evolution en fonction de l'âge

Les **inégalités de revenu** pointent le décalage existant entre les revenus "haut" et "bas". Le revenu moyen en 2013 est de 2152,00 €/mois (CIPAV) et de 2223,75 €/mois (UNASA), le quartile inférieur est de 881,60 € mensuel (CIPAV), donc bien en dessous du SMIC... Rappelons que le seuil de pauvreté est compris entre 814,00 € et 977,00 € de revenus mensuels. Le quartile supérieur est de 3001,25 € mensuel (CIPAV).

D'après la CIPAV, ce sont les tranches de moins de 25 à 34 ans qui sont les plus durement impactées et qui ne franchissent pas la barre des 2000 € mensuel.



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

Tranche d'âge	Revenu moyen
Moins de 25 ans	10 040,00 €
de 25 ans à 29 ans	18 922,00 €
de 30 à 34 ans	23 186,00 €
de 35 à 39 ans	29 077,00 €
de 40 à 49 ans	31 646,00 €
de 50 à 59 ans	40 260,00 €
Plus de 60 ans	33 584,00 €
Age inconnu	32 752,00 €

Revenu 2013, source CIPAV

L'étude de l'évolution numérique a montré l'émergence d'un véritable « baby boom » professionnel depuis 2010. Pour les raisons sus-évoquées, il est difficile d'évaluer l'activité de nos « jeunes pousses » mais les chiffres de la CIPAV et de l'UNASA indiquent que malgré l'effet dynamisant de la légalisation et l'exonération de la TVA de 2007, les ostéopathes installés n'ont pas vu leur bénéfice évoluer depuis 2002.

Il nous est impossible d'évaluer précisément la santé des jeunes professionnels qui ont choisi en toute logique la solution de l'auto entreprise, cette dernière représente un choix intéressant lorsque le chiffre d'affaires ne dépasse pas 32 600 euros HT par an.

Fin 2013, 911 000 auto entrepreneurs étaient enregistrés, soit + 11,3 % en un an, leur chiffre d'affaires moyen avait, quant à lui, diminué de - 2,8 %.

Sur ces 911 000, 721 000 déclaraient un chiffre d'affaires positif ( "économiquement actifs").

La part du nombre d'auto entrepreneurs dans le secteur QA (secteur dans lequel on trouve les ostéopathes) augmente lui aussi au fil des années :

- ✓ 19 454 en 2011
- ✓ 27 105 en 2012
- ✓ 32 000 en 2013, dont 27 000 économiquement actifs.

Ainsi l'évolution du nombre de jeunes ostéopathes auto entrepreneurs peut être considérée comme un indicateur indirect de la santé de nos professionnels. Et même s'il est prématuré de conclure que la croissance du nombre de jeunes ostéopathes choisissant l'auto entreprise est uniquement due à l'arrivée des nouveaux diplômés. Ce paramètre méritera toute notre attention lors des prochaines analyses.

#### ➤ Points forts et faiblesses

L'observatoire de l'activité libérale de la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) constitué en 2011 afin de pallier l'absence de toute structure réunissant en un seul et même lieu



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

des données chiffrées sur le secteur libéral établit une comparaison entre les ostéopathes et l'ensemble des professionnels libéraux.

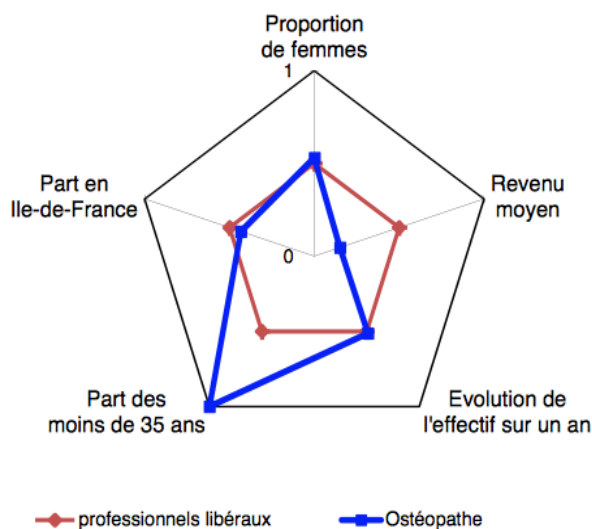
Plusieurs variables sont étudiées : le revenu moyen, l'évolution de l'effectif sur un an, la part des moins de 35 ans, la part en Ile de France et la proportion de femmes.

Une note de 0 à 1 est donnée pour chacune des variables, plus la valeur de la variable est élevée, plus la note s'approche de 1, à noter que la note de 0,5 correspond aux caractéristiques moyennes d'une profession libérale.

Cette étude, rappelons le, n'a pas vocation à donner des chiffres précis

### Sur ce comparatif établi fin 2012, 2 valeurs sont remarquables :

- ✓ Le revenu moyen. Celui des ostéopathes est très en dessous de celui de l'ensemble des professions libérales.
- ✓ La part des moins de 35 ans, qui atteint le niveau maximal chez les ostéopathes et atteste si besoin était de la jeunesse de notre profession.



## C. Conclusion

### Comment peut-on expliquer la bonne santé de l'ostéopathie au regard de ces chiffres ?

L'étude de toutes ces données peut laisser une certaine amertume mais ne rentrons pas dans des conclusions simplistes car l'histoire de notre profession montre une oscillation autour d'un point d'équilibre entre notre démographie professionnelle et l'accessibilité aux soins qui permet d'absorber l'effet démographique. Le Registre des Ostéopathes de France a su prendre les devants dès 2010 en étant le premier à tirer la sonnette d'alarme avec des éléments objectifs et nous avons été entendu.

Saluons Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, ainsi que Madame LENOIR-SALFATI, sous-directrice des ressources humaines du système de santé au sein



PORTER L'AVENIR DE L'OSTÉOPATHIE

de la Direction Générale de l'offre de soins (DGOS) et son équipe, qui ont su faire preuve de fermeté malgré les fortes résistances rencontrées. Leur ténacité a ainsi permis la concrétisation d'un processus engagé 18 mois auparavant et dont l'axe prioritaire était la sécurité du patient. <http://www.osteopathie.org/277-un-nouveau-cadre-reglementaire-pour-une-formation-officielle-des-la-rentree-2015.html>

Ainsi, la médecine ostéopathe n'a jamais été autant plébiscitée par le grand public ; l'importante augmentation du nombre de consultations (cf. sondage *OpinionWay* réalisé en avril 2014 pour le SFDO) témoigne de l'attachement que les usagers portent de plus en plus à notre profession. En 2010, 20 % des personnes interrogées déclaraient avoir bénéficié d'une consultation chez un ostéopathe au cours des 12 derniers mois. En 2014, ce chiffre passe à 22 %.

La prise en charge croissante des mutuelles rend encore plus accessible l'ostéopathie et encourage, en proposant une aide financière, les patients à se tourner davantage vers l'ostéopathie.

Etrange contradiction donc, que celle de l'ostéopathie qui n'a jamais été à ce point reconnue, qui connaît un développement formidable et des ostéopathes qui voient leur bénéfice fluctuer au fil des années.

Est-ce le signe d'une saturation ? Il y a saturation si et seulement si, seul, le paramètre "démographie" augmente. Or, tel n'est point le cas, puisque simultanément, nous assistons à une pénétration croissante et permanente de l'ostéopathie dans la société française. Concrètement, les Français ont de plus en plus recours à l'ostéopathie, ceci explique en partie la diminution du ratio nombre d'habitants par ostéopathe.

C'est à nous, associations professionnelles, d'activer l'autre levier modérateur (l'accessibilité aux soins) qui permettra d'assurer une place pour chacun d'entre nous. Il est de notre devoir de soutenir les jeunes qui s'installent en leur faisant partager l'expérience acquise et en les aidant aussi à passer cette difficile étape de transition entre le monde étudiant et le monde professionnel.

Les changements voulus par le législateur vont entrer dans leur phase pratique et les éléments positifs de ces derniers mois, peuvent laisser penser que l'évolution de notre profession est enclenchée. Le Registre mettra tout en œuvre pour que cet élan perdure.

***L'avenir appartient à ceux qui prennent des initiatives dans l'intérêt du collectif.***

Magali PERIS,

pour le Conseil national avec la collaboration  
d'Hervé GODFRIN ostéopathe DO MROF



REGISTRE DES OSTEOPATHES DE FRANCE

8, Rue Thalès - 33692 MERIGNAC CEDEX - Tél. : 05 56 18 80 40 - [contact@osteopathie.org](mailto:contact@osteopathie.org)